

Question écrite du 17/11/2009

de

FOURNY Dimitri

à

LUTGEN Benoît, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Le maintien de la propreté de nos infrastructures routières et autoroutières est fondamental. L'image donnée par la Wallonie via son réseau routier est pour le moins déplorable. Le nombre de détritiques longeant les routes et autoroutes wallonnes ainsi que les aires de repos est considérable.

La propreté de nos infrastructures routières, de ses abords et des aires de repos se traduit par des opérations courantes d'entretien du réseau qui représentent un coût. A ce sujet, Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur le coût annuel que représente, pour son Ministère, le nettoyage public du réseau routier et autoroutier wallon ? Comment s'opère la répartition des budgets octroyés entre les différents réseaux ?

Quelles sont les statistiques concernant les moyens humains affectés à ce nettoyage public ? Quel est le montant attribué à l'achat et à l'entretien du matériel utilisé par ces agents ?

Monsieur le Ministre peut-il également nous informer sur le volume de déchets enlevés chaque année ?

Réponse du 23/12/2009

Des moyens importants sont mis en œuvre pour assurer la propreté sur le réseau autoroutier et routier de la Région wallonne.

Les moyens budgétaires alloués pour le nettoyage public étaient de 13,1 millions d'euros en 2009 répartis comme suit :

- * réseau routier 4,3 millions (33 %)
- * réseau autoroutier 6,4 millions (49 %)
- * aires et parkings autoroutiers 2,4 millions (18 %)

Les normes imposées sont les suivantes :

- * nettoyage des abords du réseau autoroutier : 12 fois par an
- * nettoyage des parkings : 68 fois par an
- * vidange des poubelles : 156 fois par an
- * lavage des poubelles : 6 fois par an

A cela s'ajoutent des contrats particuliers pour le nettoyage des toilettes publiques.

Les moyens humains se composent :

- * de policiers domaniaux chargés de l'application des décrets en matière de déchets ; on compte aujourd'hui 19 agents commissionnés ;
- * de 168 personnes spécifiquement engagées dans le cadre du programme de transition professionnelle (PTP) pour l'entretien du réseau ; certains ont depuis lors été engagés sous contrat à durée indéterminée.

Cinq brosses aspirantes complémentaires ont été acquises entre 2007 et 2008, pour un montant de 950.000 euros portant à onze le nombre total de matériel de ce type en activité.

A celles-ci, il convient d'ajouter trente-cinq brosses frontales et cinq brosses aspirantes.

Les frais d'entretien annuel de l'ensemble des brosses mécaniques et remorques aspirantes représentent 141.000 euros.

La quantité de déchets ramassés annuellement sur le réseau routier et autoroutier varie entre 6.000 et 7.000 tonnes avec une légère tendance à la baisse en 2007 et 2008.